



Quels recours pour les prud'homme

Par **laureen23**, le **18/06/2009** à **21:24**

Bonjour,rrnrnJe souhaterais avoir quelques renseignements. rnrnJe travaille dans une écurie de courses (donc dans le milieu agricole).rrnrnSur mon contrat de travail il est inscrit que les 39H hebdomadaires sont réparties dans la journée, du lundi au samedi midi.rnrnOr je travaille du lundi au vendredi de 5h a 13h et de 15h et de 15h à 19h (soit 12h par jour) le samedi je travaille de 6h à 12h30 , et environ une fois par mois je travaille le samedi de 6h a 12h30 et de 16h à 18h, le dimanche de 7h à 12h et de 16h a 18h. rnrnDonc en moyenne je me retrouve a faire des semaines de 60h, payés 39h.rnrnMon employeur refuse de me payer les heures supplémentaires, il me fait signer a chaque fin de mois la feuille des horaires qui correspondent seulement aux 39h hebdomadaires initialement prévu dans le contrat. rnrnDans mon entreprise nous sommes tous dans ce cas là, c'est pourquoi je souhaiterai savoir si je peux avoir recours aux Prud'homme, et si nous pourrions nous faire indemniser toutes nos heures quis ont passées a la trappe.rnrnNous avons un metier éprouvant et sommes tous sur les rotules. Pour ma part cela fait depuis le 3 novembre 2008 que je travaille dans ses conditions là.rnrnJ'attends beaucoup de vos conseils...rrnrnNous serions 3 voire 4 salariés à vouloir porter plainte.rnrnMerci de votre future réponse.